



Composition pénale stage VIF

Par **SERGEANT31**, le **08/10/2023** à **01:51**

Bonjour pour faire court je fais l'objet d'une proposition de composition pénale pour deux disputes que j'ai eu avec ma femme en 8 mois.

Je précise que cela fait 5 ans que je suis avec ma femme.

Sur la première dispute le couple témoin a dit que j'avais insulté ma femme devant tout le monde mais tous les témoins présents (2 autres couples et enfants) n'ont pas été auditionnés je précise que nous avons un grief avec ce couple depuis plusieurs mois déjà.

Pour la deuxième dispute un témoin (mon chef direct avec qui j'ai un grief) a dit que j'avais menacé ma femme. (je précise que nous sommes entourés de gens qui nous veulent du mal)

En tout état de cause ma femme et mes enfants ont été entendus et on réfuté ces accusations.

Sous la pression des enquêteurs et ce après 3h d'audition, j'ai dit ce qu'ils cherchaient à entendre. Je précise que ça fait pratiquement un an que nous subissons des pressions psychologiques dans mon boulot et mon entourage.

Je n'ai même pas usé de mes droits et accepter la proposition de composition pénale dans demander le délai de 10 jours.

J'ai bientôt rendez vous devant le Procureur pour l'acceptation de cette peine,

Il y a bcp d'irrégularité dans la procédure qui était à mon sens à charge.

Les seules preuves qu'ils ont ce sont mes faux aveux et ces faux témoignages.

Les enquêteurs ont même traiter ma femme de menteuse et n'ont lui ont même pas proposé de voir un médecin.

Ils m'ont dit qu'ils avaient obtenus des SMS par resquisition attestant leurs dires, sauf que c'est faux (je suis certain)

Le problème dans tout ça c'est que je risque d'avoir des conséquences disciplinaires au niveau de mon travail et pas des moindres.

Que me conseillez-vous quels sont mes recours dois-je demander le procès pour essayer d'obtenir la relaxe ?

Par **jodelariege**, le **08/10/2023** à **09:34**

bonjour

"Si vous refusez de signer la composition, vous recevrez une convocation à comparaître devant le Tribunal correctionnel."

vous avez le droit de refuser la composition pénale et de vous défendre devant un tribunal ... sans assurance d'avoir gain de cause

vos aveux ,les témoignages contre vous ne jouent pas en votre faveur

Par **SERGENT31**, le **08/10/2023** à **10:08**

Oui j'imagine que c'est cause perdue.... Pourtant deux autres couples étaient présents lors d'une dispute, s'en était pas une d'ailleurs, je suis parti plutôt de la soirée car j'étais pas festif.... Et ma femme a pourtant toujours nié les accusations, et ils ont vu que les enfants évoluaient dans un climat favorable... On ne lui a même pas proposé le médecin ou psy... Pensez vous qu'un bon avocat peut obtenir néanmoins la relaxe ? Ou dois je accepter la composition pénale et plutôt me concentrer sur l'administratif ?
Je risque de perdre mon travail pour pas grand chose en fin de compte

Par **jodelariege**, le **08/10/2023** à **10:21**

la décision vous appartient

Par **SERGENT31**, le **08/10/2023** à **10:31**

Merci à vous
Bien cordialement

Par **jodelariege**, le **08/10/2023** à **10:56**

avec plaisir